

## Avec la carte Famille, vous bénéficiez de réductions dans les établissements suivants :



### École de musique

50 % de réduction sur le tarif des cours et 100 % sur les frais d'admission et de location d'instruments



### Bibliothèque municipale

50 % de réduction sur le tarif annuel



### Piscines

Les tarifs réduits sont applicables



### vhs

40 % de réduction sur les loisirs d'été du Pass vacances de la ville de Herrenberg (Herrenberger Ferienspaß), 30 % de réduction sur les cours de vhs ; sauf les voyages d'études, excursions et manifestations portant une mention particulière



### Croix-Rouge allemande

Association locale de Herrenberg Carte d'achat pour le Herrenberger Tafellädle



# Carte Famille

Rendre la participation possible -  
le moyen simple d'obtenir une réduction

## Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :

**Stadt Herrenberg / Ville de Herrenberg**  
Amt für Schule, Sport, Jugend und Soziales  
[Service des écoles, des sports, de la jeunesse et des affaires sociales]

Kirchgasse 2  
Oberamt / Zimmer 52  
71083 Herrenberg

Téléphone : 07032/924-216  
E-mail : [sozialdienste@herrenberg.de](mailto:sozialdienste@herrenberg.de)

### Horaires pour nos contacter :

Mardi 08h30 - 12h00  
Jeudi 13h30 - 17h30







## Qui peut demander la carte Famille ?

Les bénéficiaires sont les personnes ayant leur résidence principale à Herrenberg et les membres de leur famille qui perçoivent les prestations suivantes :

- a) l'allocation de chômage II ou l'allocation sociale en vertu du code de la sécurité sociale (SGB II)
- b) l'aide au logement (WoGG)
- c) l'assistance sociale ou l'assurance vieillesse et invalidité de base (SGB XII)
- d) la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG)
- e) le supplément pour enfants à charge en vertu de la loi fédérale sur les allocations familiales (BKGG)



## Comment demander la carte Famille ?

Lors de la demande, les justificatifs actuels doivent être présentés :

- l'avis d'octroi des prestations correspondant (a-e)
- une pièce d'identité valide du demandeur

Chaque membre de la famille reçoit un passeport distinct.

La carte Famille est délivrée par le Service des écoles, des sports, de la jeunesse et des affaires sociales de la ville de Herrenberg sur demande écrite accompagnée du formulaire correspondant.

Le formulaire est disponible au point d'information de la ville, i-Punkt, Marktplatz 1, auprès du Service des écoles, des sports, de la jeunesse et des affaires sociales et en ligne sur le site Internet de la ville à l'adresse [www.herrenberg.de](http://www.herrenberg.de).

